



Commission de l'Union africaine

Département des Affaires politiques, de la Paix et de la Sécurité

DÉCLARATION FINALE

RENCONTRE DES PARTIES PRENANTES RELATIVE À LA CRÉATION D'UN FORUM DES PRATICIENS CHARGÉS DU RECOUVREMENT DES AVOIRS POUR L'AFRIQUE

Le Département des Affaires politiques, de la Paix et de la Sécurité (AUC-PAPS) de la Commission de l'Union africaine et le Conseil consultatif de l'Union africaine contre la corruption (CCUAC) en collaboration avec le Programme global sur les flux financiers illicites de la GIZ (PG FFI), ont tenu une rencontre avec les États membres de l'Union africaine, à savoir les Chefs des Autorités anti-corruption, les Agences de recouvrement des avoirs, les procureurs, les Réseaux inter-agences de recouvrement des avoirs, les associations régionales et continentales d'autorités anti-corruption.

La réunion qui s'est tenue à Addis-Abeba, en Éthiopie, du 28 au 30 mai 2024, fait suite à la réunion des experts en recouvrement des avoirs et des procureurs qui s'est tenue à Dakar en 2022 et qui a recommandé la création d'un Forum réunissant des experts en matière de recouvrement des avoirs afin de faciliter la mise en œuvre effective de la Position africaine commune sur le recouvrement des avoirs (CAPAR) et de contribuer à la lutte contre les flux financiers illicites en Afrique.

L'objectif principal de la réunion était de discuter du cadre proposé (Charte) qui a été élaboré pour guider les opérations et la conduite générale du Forum.

L'atelier a permis de faciliter la sensibilisation des parties prenantes au contenu de la Position africaine commune sur le recouvrement des avoirs (CAPAR) et le rôle du Forum proposé dans sa mise en œuvre pour assurer le recouvrement des avoirs africains subtilisés, y compris les objets d'art, d'une manière respectueuse de la souveraineté de

chaque État membre de l'Union africaine. En outre, la réunion a passé en revue le cadre proposé pour la création du Forum africain des praticiens chargés du recouvrement des avoirs, y compris sa mission, ses objectifs, son organisation, sa gouvernance et sa durabilité.

Principales observations et recommandations issues de l'allocution d'ouverture prononcée par le Professeur Bolaji Owasanoye, SAN, OFR, NPOM

Observations

1. L'adoption de la CAPAR en tant qu'instrument politique pour guider le recouvrement, le rapatriement et la gestion des avoirs recouverts est cruciale pour l'Union africaine et ses États membres car elle fournit des mesures claires qui amélioreront le recouvrement des avoirs et contribueront à la lutte contre les flux financiers illicites en Afrique.
2. La création du Forum des praticiens chargés du recouvrement des avoirs est très importante, car le renforcement des capacités et le partage des connaissances, qui devraient être l'un de ses objectifs, permettront de doter les États membres des compétences nécessaires pour la mise en œuvre efficace des recommandations de la CAPAR.
3. Afin de relever les principaux défis liés au recouvrement des avoirs, il est nécessaire d'investir dans l'amélioration du cadre juridique, la coopération locale et internationale, la capacité institutionnelle, le renforcement des capacités et l'assistance technique, ainsi que dans un système judiciaire fonctionnel, l'éducation et la sensibilisation civiques et l'amélioration de la mise en œuvre des traités de lutte contre la corruption tels que la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption ainsi que la Convention des Nations unies contre la corruption.
4. L'accès à l'information constitue l'un des défis réels pour le recouvrement des avoirs, d'où la nécessité d'une collaboration, d'une transparence et des mécanismes de partage d'information entre les parties prenantes concernées.
5. Le besoin impératif de professionnels aguerris s'impose en raison des complexités du recouvrement des avoirs qui s'intensifient, nécessitant des praticiens chevronnés, outillés pour évoluer dans des contextes juridiques, financiers et diplomatiques complexes afin d'assurer des résultats fructueux.

Recommandations clés de l'allocution d'ouverture

6. Le CCUAC devrait stratégiquement tirer parti de sa position sur le recouvrement des avoirs, s'y engager et le diffuser à travers des plateformes mondiales établies telles que la Conférence des États parties (COSF) de la Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC), la Conférence internationale contre la

corruption de Transparency International (TI-IACC) et la Réunion des Chefs de gouvernement du Commonwealth (CHOGM), en renforçant les efforts de plaidoyer et en obtenant du soutien.

7. La nécessité de promouvoir la création et l'utilisation de comptes séquestres comme outil de recherche et de recouvrement des avoirs en collaboration avec les banques africaines de développement, en veillant à ce que les fonds litigieux puissent être sécurisés et maximisés en vue de créer de la valeur ajoutée.
8. Le CCUAC et le Département des Affaires politiques, de la Paix et de la Sécurité de la Commission de l'Union africaine (AUC-PAPS) devraient commencer à préparer la prochaine Conférence des États parties (COSP), en harmonisant les stratégies destinées à améliorer les progrès, notamment en ce qui concerne les initiatives de recouvrement des avoirs, ce qui permettrait de promouvoir efficacement les positions de l'UA.
9. Il convient de renforcer les capacités institutionnelles afin d'améliorer les approches en matière de recherche, de négociation et de compréhension des approches du recouvrement des avoirs.
10. Le CCUAC devrait s'inscrire en tant qu'observateur à la Conférence des États parties (COSP) et à d'autres plateformes pertinentes afin de contribuer activement aux discussions et de plaider en faveur de stratégies inclusives de recouvrement des avoirs.
11. Pour mener le plaidoyer et faciliter la mise en œuvre de la CAPAR au niveau national, des initiatives de mobilisation des ressources et de renforcement des capacités sont nécessaires pour renforcer le dynamisme du CCUAC.
12. Le CCUAC devrait planifier et exécuter stratégiquement des activités pendant la Journée africaine de lutte contre la corruption pour mener des activités de sensibilisation sur la CAPAR et souligner son importance dans la lutte contre la corruption.

Recommandations générales et enseignements à retenir

13. Les participants ont recommandé et soutenu la nécessité d'avoir un forum ouvert à tous et ont convenu à l'unanimité que les membres du Forum devraient être des institutions qui ont un mandat sur le recouvrement des avoirs.
14. Les participants ont approuvé la création du Forum des praticiens chargés du recouvrement des avoirs par la validation de la Charte du Forum africain des praticiens chargés du recouvrement des avoirs, sous réserve des diverses suggestions et modifications apportées, et les États membres sont donc encouragés à rejoindre le Forum.
15. La nécessité pour les États membres et les partenaires au développement de s'investir dans la mobilisation des ressources en vue d'assurer la durabilité du Forum, en reconnaissant son importance continue.

16. Un Conseil exécutif intérimaire comprenant des représentants du Cameroun, du Burkina Faso, du Nigeria, de la Zambie, de l'Afrique du Sud, de l'Ouganda, de l'Association des autorités anti-corruption d'Afrique (AAACA) et du Réseau inter-agences pour le recouvrement des avoirs pour Afrique de l'Est (ARINEA) a été élu par les participants pour faciliter l'adoption et le lancement du Forum dans un esprit d'unité et d'objectif commun en vue de sa réussite et de son efficacité.

Addis-Abeba, Éthiopie

Le 30 mai 2024